

# **RÈGLEMENT DU SERVICE DE PRÊT DE VÉLOS MUNICIPAL DE CASTELLÓN – BICICAS**

## **1. OBJET**

L'objet du présent document constitue la réglementation générale des conditions d'usage du système de location de vélos public de Castelló de la Plana, BICICAS.

Ici est définie la nature de la relation entre le service public de vélo et les personnes utilisatrices de celui-ci, expliquant comment doit être effectuée l'utilisation de l'infrastructure BICICAS, conformément aux différentes normes et conditions d'utilisation, telles que décrites dans ce document.

## **2. LE SERVICE BICICAS**

BICICAS est un service municipal de prêt de vélos situé sur le territoire de Castelló de la Plana. Le service de prêt de vélos est conçu comme une alternative de transport urbain, saine et durable, qui prétend améliorer la mobilité quotidienne dans la commune tout en favorisant l'usage de ce véhicule.

Le domaine d'utilisation de BICICAS est exclusivement limité à la zone urbaine du territoire municipal de Castelló de la Plana, restant expressément interdite la circulation avec les véhicules appartenant au service BICICAS en dehors du domaine indiqué.

Pour connaître l'emplacement et l'état des différents points de prêt, vous pourrez consulter le lien suivant : <https://bicicas.es/#mapa> ou accéder à la carte de l'APP BICICAS.

La disponibilité de vélos dans les points de prêt dépendra de l'état et de la situation de ceux-ci.

## **3. ACCÈS AU SERVICE BICICAS**

### **A) Vélo conventionnel**

Peut utiliser le service toute personne physique majeure de 18 ans qui assume les obligations contractuelles du service.

On pourra autoriser l'utilisation du service BICICAS pour les mineurs, dans tous les cas majeurs de 15 ans, avec les conditions suivantes :

- Que le tuteur/tutrice ou représentant légal du mineur signe une déclaration par laquelle il se déclare responsable de tous les dommages causés directement ou indirectement par le mineur, comme conséquence de l'utilisation du service, assumant les obligations contractuelles de celui-ci. Ladite déclaration sera signée dans les bureaux de BICICAS, situés dans le Polygone Estadio nave 18.
- Avoir réalisé le cours de Sécurité Routière dispensé par la Police Locale. L'inscription à celui-ci sera demandée au bureau de BICICAS ([bicicas@bicicas.es](mailto:bicicas@bicicas.es))
- Qu'en cas où la loi l'exige, les mineurs devront faire usage du casque obligatoire, exemptant la Mairie de Castellón et l'entreprise gestionnaire du service de toute responsabilité.

## **B) Vélo électrique**

On pourra autoriser l'utilisation des vélos électriques disponibles dans le service pour les utilisateurs avec les conditions suivantes :

- Personnes d'âge majeur ou égal à 55 ans.
- Personnes qui présentent une mobilité réduite minimale de 7 points.

Pour solliciter l'accès aux vélos électriques, les utilisateurs devront envoyer un courrier électronique à [bicicas@bicicas.es](mailto:bicicas@bicicas.es) ou se présenter au Bureau de BICICAS (situé dans Polygone Estadio, nave 18) avec la documentation suivante :

- DNI pour accréditer l'âge exigé.

Les utilisateurs qui sont déjà enregistrés et désirent avoir accès aux vélos électriques devront également apporter leur DNI.

- Certificat de degré de handicap dans le cas des utilisateurs avec mobilité réduite.

L'entreprise Maquiver S.L.U. avec CIF B12007720, sise dans Polygone Estadio nave 18 et concessionnaire du service de prêt de vélos BICICAS, ne se responsabilise pas de la fausseté documentaire fournie par les personnes utilisatrices.

Toutes les instructions d'accès au service peuvent être modifiées sans préavis.

## **4. INSCRIPTION DES UTILISATEURS AU SERVICE BICICAS**

L'inscription au service BICICAS pourra être effectuée à travers la page web de BICICAS ([www.bicicas.es](http://www.bicicas.es)), ou à travers l'application mobile BICICAS, qui pourra être téléchargée depuis Play Store ou App Store, conçues pour les systèmes d'exploitation Android et iOS, respectivement.

### **Inscription par le web**

En entrant sur le web [www.bicicas.es](http://www.bicicas.es), dans la section "panneau d'utilisateurs" vous devrez remplir le formulaire d'inscription, où vous créerez un mot de passe qui avec votre DNI vous permettra l'accès au panneau d'utilisateur. Une fois dans le panneau vous devrez acquérir un abonnement. Le paiement pourra uniquement être réalisé avec carte bancaire.

## **Inscription par l'APP**

Vous devrez télécharger l'application appelée BICICAS depuis Play Store ou App Store.

Pour vous inscrire vous devrez remplir le formulaire d'inscription, où vous créerez un mot de passe qui avec votre DNI vous permettra l'accès à l'application et dans la section "abonnement" vous pourrez acquérir n'importe lequel des abonnements disponibles par carte bancaire.

Le mot de passe qui permet l'accès tant à l'APP mobile qu'au panneau d'utilisateur, est celui que vous avez créé dans le formulaire d'inscription.

## **Obtention d'un abonnement**

Depuis l'APP du service ou le panneau d'utilisateur, on pourra acquérir n'importe lequel des abonnements décrits dans la section 7. Pour cela il sera nécessaire d'avoir une carte active au moment de l'achat. Ce sera l'unique méthode de paiement valide pour s'abonner au service.

## **Résiliation temporaire du service**

Elle se définit comme celle où se termine la période de validité de l'abonnement. Dans le cas d'abonnements annuels, il faut l'annulation du renouvellement automatique de la part de la personne utilisatrice si cette modalité se trouve activée dans le profil de celle-ci.

## **Résiliation définitive du service**

Elle se définit comme la résolution totale du contrat. Pour cela, la personne utilisatrice pourra éliminer son compte directement depuis la même application du service ou se mettre en contact avec le bureau BICICAS (situé dans Polygone Estadio nave 18) à travers n'importe lequel des moyens mentionnés précédemment ; si en plus de se désinscrire, cette personne désire solliciter l'effacement de ses données du système.

# **5. FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME**

L'usage du système est strictement réservé aux titulaires des contrats d'inscription au service. Il est expressément interdit à l'utilisateur de prêter, louer, vendre ou céder à des tiers le vélo, ou les codes d'utilisateur pour accéder au service.

Pour accéder à l'usage du service, la personne utilisatrice devra avoir un abonnement en vigueur et une méthode de paiement valide au moment de l'usage, nécessairement. Celui-ci s'effectuera à travers l'APP mobile BICICAS, disponible pour Android et iOS de forme gratuite.

## **Obtention de prêt (vélo)**

La personne utilisatrice devra accéder à l'APP du service depuis son terminal mobile et s'approcher du point d'ancrage qui contient le vélo désiré (le point d'ancrage en vert confirme la disponibilité du véhicule).

Avec le lecteur de QR implanté dans la propre APP BICICAS et non depuis une autre application que le terminal pourrait avoir, réaliser la lecture du code disposé sur le point d'ancrage avec le vélo désiré. Après la vérification opportune effectuée par le système (utilisateur enregistré, abonnement en vigueur et méthode de paiement active), on procédera à la libération du véhicule et le pertinent changement de couleur du point d'ancrage (blanc).

Les prêts auront une validité temporelle maximale de 60 minutes. Passé ce temps, l'utilisateur qui n'aura pas fermé son prêt dans une station du service sera sanctionné par l'APP de forme automatique.

Le temps maximum d'usage par chaque prêt reste sujet à variations si la direction du service l'estime opportun, ces modifications seront notifiées aux utilisateurs préalablement à travers l'application mobile, l'adresse de courrier électronique fournie ou les réseaux sociaux qu'utilise BICICAS.

## **Retour des vélos**

Pour réaliser le retour du vélo, il faudra ancrer le véhicule dans n'importe quelle station du service pour fermer le prêt.

Dans la carte de l'app vous aurez une relation des stations, leur densité d'occupation et l'emplacement de celles-ci.

L'utilisateur devra introduire le boulon installé dans la partie frontale du vélo dans l'orifice de n'importe quel point d'ancrage libre, dans la station de destination choisie. De même manière, la roue avant devra rester située entre les fourches métalliques de la base disposée pour son état de repos.

Le système procédera à l'immobilisation du vélo, à notifier via APP de la fermeture du prêt ouvert préalablement et au changement de couleur du point d'ancrage choisi (de blanc à vert), confirmant ainsi que le retour s'est déroulé selon le prévu.

Une fois enregistré le retour du vélo, l'utilisateur pourra réaliser un autre prêt.

## **Usage des vélos électriques**

Son usage est strictement restreint à ces personnes utilisatrices qui ont été accréditées et autorisées par le Bureau BICICAS.

Le fonctionnement du système pour son usage est exactement égal à celui des vélos conventionnels, étant applicables ces mêmes normes d'usage.

Pour connaître dans quel point parking-vélos se trouvent disponibles, on pourra consulter en accédant au web BICICAS (<https://bicicas.es/#mapa>) ou en entrant dans la carte de l'APP de BICICAS. Ces véhicules montreront en couleur noire le point de prêt dans lequel ils se trouvent stationnés.

## Incidents

L'utilisateur devra laisser constance des incidents perçus concernant l'usage du service, avaries dans les vélos ou sur les éléments de la station, soit à travers l'option "Enregistrer Incidents" de l'app ou les reportant directement aux gestionnaires du service :

- Courrier électronique : [bicicas@bicicas.es](mailto:bicicas@bicicas.es)
- Téléphone : 677 412 418
- Page web BICICAS ([www.bicicas.es](http://www.bicicas.es) > formulaire de contact).

## Fonctionnalités du WEB / APP

À travers le web et de l'APP on informera les personnes utilisatrices de nouvelles ou avaries du système, de même on pourra consulter la carte avec l'état des points, disponibilité de vélos en temps réel, réviser les questions fréquentes et les conseils de bonnes pratiques ou réaliser des consultations de leurs données et abonnements entre autres fonctionnalités.

## 6. HORAIRE DU SERVICE BICICAS

Le service sera opérationnel 24 heures par jour, 7 jours par semaine, sauf pour raisons de force majeure, pour maintenance du système ou pour toute autre cause qui empêche l'utilisation totale ou partielle de celui-ci.

Pendant la semaine des fêtes de la Magdalena, le service restera fermé, depuis le vendredi après-midi avant le début des fêtes jusqu'au lundi suivant la finalisation de celles-ci. Pendant les semaines antérieures peuvent se produire des fermetures partielles du service si on observe l'impossibilité d'accès aux points par montages de tentes, scènes, rues coupées, etc. Lesdites fermetures seront avisées avec l'avance nécessaire.

Les jours avant indiqués où le service ne sera pas presté ne seront en aucun cas remboursables.

L'attention téléphonique du service (677 41 24 18) sera de 6h00 à 23h00 du lundi au vendredi et les fins de semaine entre 10h00 et 14h00 et de 15h00 à 20h00.

Pour toute gestion personnalisée, les utilisateurs et utilisatrices seront reçus de forme présentielle dans les bureaux de Bicicas dans le lieu et horaire détaillé :

**Adresse** : Polígono estadio, nave 18, 12004 Castellón. **Horaire** : 09h00 à 19h00 du lundi au vendredi. **Courrier électronique** : [bicicas@bicicas.es](mailto:bicicas@bicicas.es) **Téléphone** : 677 41 24 18

## 7. TARIF ET FORME DE PAIEMENT

Les prix des abonnements disponibles sont les suivants :

TYPE D'ABONNEMENT	MONTANT
ANNUEL	24 €
TRIMESTRIEL	20 €
MENSUEL	10 €
HEBDOMADAIRE	6 €
JOURNALIER	2 €

Lesdits tarifs s'augmenteront de la TVA, par le type en vigueur au moment de l'échéance.

Les paiements et le renouvellement des abonnements se réaliseront à travers le panneau d'utilisateur ou de l'APP par moyen de carte bancaire. Les changements réalisés se notifieront avec l'avance suffisante.

Les personnes utilisatrices avec un abonnement annuel disposent par défaut du renouvellement automatique dudit abonnement activé pour garantir l'ininteruption du service. Cette caractéristique peut être désactivée depuis le panneau d'utilisateur.

Le renouvellement automatique tentera d'effectuer le débit de l'abonnement entre les 48 heures et les 24 heures, avant l'échéance de l'abonnement actif. Si il n'est pas possible d'effectuer le débit, l'utilisateur cessera de disposer du service à la finalisation de son abonnement.

Dans le cas où l'entité bancaire de la carte réclame un processus de confirmation de la part de la personne utilisatrice, le renouvellement automatique n'aura pas lieu à moins que celle-ci réalise le processus 3DS de vérification du débit. Cette éventualité dépend entièrement des conditions de chaque entité.

Ladite option pourra être désactivée dans la section "Abonnements" jusqu'à 48 heures avant l'échéance de l'abonnement actif. Si l'utilisateur ne désactive pas ledit renouvellement avec l'avance nécessaire, l'abonnement se renouvellera automatiquement sans option de rembourser le montant du nouvel abonnement.

Pour motifs de sécurité et pour respecter le certificat PCI, les données des cartes bancaires se conserveront pendant une période maximale de 3 ans.

## 8. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'usage de ce service public est destiné à améliorer et faciliter la mobilité des personnes dans le territoire municipal de Castelló de la Plana, donc sa finalité est le déplacement entre stations et non récréatif.

Sont des obligations spécifiques de la personne utilisatrice du service Bicicas celles détaillées ci-dessous :

1. Faire usage de ce service avec la plus grande diligence possible et conforme aux normes d'utilisation prévues dans ce document, sans préjudice de ce que l'Ordonnance Municipale sur Mobilité mentionne.
2. S'assurer préalablement au prêt de vélo, de l'état dans lequel celui-ci se trouve pour son fonctionnement. Avant de faire usage de celui-ci, on conseille de vérifier, entre autres, les éléments suivants : freins, direction, selle, roues, lumières et réflecteur, afin de garantir sa propre sécurité.
3. En cas de détection d'une quelconque anomalie, soit celle-ci dans un vélo ou dans la propre infrastructure du système, la notifier à l'entreprise gestionnaire du service pour procéder à sa résolution (677 41 24 18).
4. Les personnes utilisatrices s'engagent à ne pas garer le vélo dans des zones qui interfèrent le passage, ni provoquent des situations de risque ou insécurité pendant le temps que dure le prêt. Elles ne doivent pas non plus l'abandonner sur la voie publique, ni la cadenasser à des éléments de l'infrastructure urbaine qui ne sont pas les stations propres du service.
5. Rendre le vélo dans le délai de temps maximum établi pour le prêt. En cas d'empêchement pour le retour du vélo dans ladite période pour causes de force majeure, la personne utilisatrice devra communiquer cette circonstance au centre de contrôle du service (677 41 24 18), afin d'éviter la sanction interposée.
6. Les personnes utilisatrices ont l'obligation de fournir des données personnelles correctes dans le formulaire d'inscription au service, dans des cas délibérés de fourniture de données fausses, on résilie le compte et le possible abonnement associé à celui-ci, sans droit de réclamer l'abonnement. De même manière, on devra communiquer le changement de n'importe laquelle des données contenues dans le formulaire d'inscription. Cette non-conformité pourra donner lieu à la résiliation du service.
7. Communiquer à l'entreprise gestionnaire, la perte ou violation de ses références d'accès à l'usage du service, assumant la responsabilité dérivée de ce fait jusqu'à la communication de celui-ci. Il est expressément interdit la cession des références d'usage du service à des tierces personnes.
8. Les personnes utilisatrices ont l'obligation de rendre le vélo au système dans n'importe lequel des points de prêt correctement ancré, sinon on considérera cela comme abandon du vélo et on appliquera la sanction correspondante.
9. Procéder au retour du vélo en introduisant son boulon d'accroche dans n'importe lequel des trous libres de la station d'ancrages, et devra s'assurer qu'il est resté bien fixé, vérifiant qu'il ne peut pas être retiré.

Dans le cas où il n'obtient pas confirmation du retour de la part du système, il devra notifier ladite circonstance à la gestionnaire du service, soit par courrier électronique, APP mobile, page web ou appel téléphonique, pour que cela se résolve dans la plus grande brièveté de temps possible. Le non-respect de ce point sera considéré comme abandon du vélo et entraînera la sanction correspondante.

10. Assumer la garde du vélo prêté, en plus d'agir avec diligence pour éviter le vol pendant son usage.
11. Face à un éventuel cas de vol, ils s'engagent à présenter plainte des faits face aux forces de l'ordre public compétentes et la notification à l'entreprise gestionnaire du service dans un délai maximum de 12 heures depuis l'occurrence des faits.
12. En cas d'accident ils devront communiquer celui-ci à l'entreprise gestionnaire du service avec la plus grande brièveté possible (677 41 24 18) pour que celle-ci puisse répondre aux différents besoins dérivés du fait.
13. Faire usage de l'infrastructure cycliste dont dispose Castelló de la Plana chaque fois que cela soit possible, pendant la circulation.
14. Remettre le vélo aux personnes qui opèrent le service, aux autorités ou aux superviseurs autorisés par l'opérateur qui, dans l'accomplissement de leurs fonctions, leur requièrent le véhicule.
15. Ils devront en tout moment adapter l'usage du vélo aux normes de circulation et de trafic, aux signalisations et instructions que peuvent offrir ou donner les autorités chargées de la régulation du trafic, étant les personnes utilisatrices responsables des dommages ou préjudices qu'elles peuvent causer par faute ou négligence dans l'usage du vélo, tant à elles-mêmes et aux installations qu'à des tiers.

Les personnes utilisatrices devront être responsables en tout moment des obligations qui se déterminent par toute Autorité ou Organisme, soit Étatique, Autonomique ou Local pour la conduite du vélo, restant l'entreprise gestionnaire et la Mairie exemptées de toute responsabilité.

## **9. DROITS DE L'UTILISATEUR**

On reconnaît les droits qui suivent aux personnes utilisatrices du système, indépendamment de tout autre qui pourrait leur correspondre dans leur condition d'utilisatrices.

1. Faire usage des vélos disponibles du système, dans les conditions indiquées dans ce règlement, toujours qu'on ait un abonnement en vigueur.
2. Droit à ce que les vélos du système soient en conditions pour leur usage.

3. Solliciter et recevoir de l'information sur les changements et incidents qui affectent le service.
4. Formuler des suggestions, plaintes et réclamations à l'opérateur du service à travers courrier électronique, courrier ordinaire ou de forme présentielles, dans les lieux habilités par la Mairie.
5. Recevoir réponse aux suggestions, plaintes et réclamations dans un délai de quinze jours naturels.
6. Être informé des incidents ou changements du service par les moyens convenables. En cas de débit indu, avoir droit au remboursement desdites quantités dans le délai d'un mois.
7. Solliciter le blocage temporel de ses références pour éviter l'usage non autorisé.

## **10. RÉDUCTIONS SOCIALES**

Le service dispose d'une réduction de 10% pour familles nombreuses, familles monoparentales ou pour demandeurs d'emploi inscrits au Servef.

La sollicitation de la réduction devra être réalisée dans le délai maximum d'1 mois après avoir acquis l'abonnement, présentant le DNI et la documentation correspondante selon chaque cas. Le remboursement correspondant se réalisera à la carte bancaire avec laquelle le paiement aura été réalisé.

### **Documentation nécessaire pour chômeurs :**

- Certificat DARDE, avec date d'expédition inférieure à une semaine.

### **Documentation nécessaire pour familles nombreuses :**

- Livre ou carte de famille nombreuse.

### **Documentation nécessaire pour familles monoparentales :**

- Livre ou carte de famille monoparentale.

## **11. RESTRICTIONS À L'UTILISATEUR**

Il est interdit toute utilisation du vélo, contraire à celle prévue dans les normes de circulation, Ordonnance Municipale ou Normes du Service Bicicas.

Il est expressément interdit aux personnes utilisatrices de prêter, louer, vendre ou céder à des tiers le vélo, ainsi que les références d'utilisateur pour accéder au service.

Il est interdit de stationner le vélo sur la voie publique ou à l'intérieur de toute propriété, telle conduite sera considérée abandon du vélo. De même, il est interdit l'action de monter le vélo à tout autre moyen de transport, soit celui-ci public ou privé.

Il est interdit l'utilisation du service avec des fins commerciales, de transport de marchandises ou tout autre usage professionnel.

Il est interdit l'utilisation du vélo hors du Territoire Municipal de Castelló de la Plana.

Il est interdit l'utilisation du vélo sur terrains ou dans des conditions inappropriées pour les vélos, comme les escaliers, pentes et ralentisseurs, champs de terre, rampes de patinage ou celles non conditionnées pour les vélos du service.

Il est interdit le transport de passagers différents de l'utilisateur, ainsi que le transport d'animaux. De même, il est interdit de circuler avec un animal de compagnie attaché à l'utilisateur ou au vélo avec laisse ou similaire.

L'utilisateur, par sa propre initiative, ne pourra pas intégrer aucun élément dans le vélo.

Il est interdit le démontage et/ou manipulation partielle ou totale du vélo ou de tout élément appartenant à l'infrastructure du système BICICAS.

## **12. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA PERSONNE UTILISATRICE**

La personne utilisatrice est l'unique responsable des dommages qui s'occasionnent à elle-même avec l'utilisation dans son usage normal ou anormal, du service de prêt de vélos BICICAS et sera responsable des dommages et préjudices qu'elle peut causer à des tiers par faute ou négligence dans l'usage du service et/ou le vélo.

La personne utilisatrice sera l'unique responsable des infractions aux normes de Trafic, comme conséquence de la conduite ou possession du véhicule et de toute infraction légale et/ou réglementaire qu'elle pourrait commettre.

Avant le retrait du vélo des points de prêt, les personnes utilisatrices vérifieront que le vélo à utiliser est dans des conditions normales d'usage et fonctionnement.

De même, en cas d'accident ou incident qui affecte les conditions mécaniques des vélos, la responsabilité reviendra unique et exclusivement à la personne utilisatrice qui avait obtenu son prêt, qui aura l'obligation de le communiquer immédiatement au personnel du service. Malgré cela, le vélo restera sous responsabilité de la personne utilisatrice jusqu'à ce que, soit elle procède à son retour dans un des ancrages des points de prêt ou jusqu'à ce qu'elle le laisse à disposition du personnel autorisé.

Le manque de communication au personnel du service concernant tout accident ou incident qui affecte les conditions mécaniques des vélos pourra être considéré comme une infraction grave.

Le service dispose d'une assurance de responsabilité civile dont la couverture réfère aux dommages structurels des bases et les vélos, qui ne se trouvent pas en usage au moment de détecter les dommages. La personne utilisatrice disposera d'une assurance à tiers qui couvrira les dommages que celle-ci pourrait occasionner pendant l'usage légitime et diligent du service.

Le vélo sera sous responsabilité de la personne utilisatrice pendant la période de prêt, assumant celle-ci les conséquences dérivées des sanctions, par abandon, dommages, vol et/ou non-retour des vélos, ainsi que des dommages occasionnés à des tiers.

En cas de vol du vélo, la personne utilisatrice devra le communiquer dans un délai maximum de 12 heures au personnel du service par un appel téléphonique, ou un courrier électronique au cas où cette première voie ne lui serait pas possible.

Toute anomalie qui se détecte tant dans les vélos que dans les bases de prêt, devra être communiquée par la personne utilisatrice au centre de contrôle du service par n'importe laquelle des formes suivantes, en concept d'"incident" :

- Courrier électronique : [bicicas@bicicas.es](mailto:bicicas@bicicas.es)
- Téléphone : 677 412 418
- APP mobile (section incidents).
- Page web BICICAS ([www.bicicas.es](http://www.bicicas.es) > formulaire de contact)

La personne utilisatrice déclare avoir capacité physique et psychique pour utiliser un vélo conforme à la réglementation applicable.

La personne utilisatrice déclare que toutes les données apportées pour la réalisation de l'inscription au service sont véridiques. Dans le cas contraire, elle devra assumer toute conséquence et/ou responsabilité qui pourrait dériver de ladite négligence. L'absence de données dans le profil de la personne utilisatrice ou l'inexactitude de celles-ci dans le processus d'inscription dans le système, peuvent donner lieu à l'interruption indéfinie de celui-ci.

La personne utilisatrice reconnaît et accepte que, pour l'obtention d'une location de vélo, il sera nécessaire de céder ses données sur géopositionnement pendant le processus de prêt. Cette cession de données est indispensable pour garantir l'usage correct et fonctionnement du service, aussi utile pour améliorer sa qualité.

De même manière, elle pourra céder si elle le désire ainsi, les données correspondantes à son géopositionnement pendant l'usage du vélo avec les fins strictement définies ci-dessous.

BICICAS s'engage à traiter les données de géopositionnement avec la maximum confidentialité et conformément à la législation applicable en matière de protection de données personnelles, en particulier la Loi Organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection de Données Personnelles et garantie des droits numériques, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement de données personnelles et à la libre circulation de ces données.

Lesdites données seront utilisées uniquement avec le propos d'obtenir des statistiques et métriques sur l'usage du service, telles que la longueur moyenne des voyages réalisés par les personnes utilisatrices, la fréquence d'usage de déterminées routes, entre autres indicateurs pertinents pour améliorer l'expérience des personnes utilisatrices et optimiser l'opérativité du service.

La personne utilisatrice autorise expressément BICIACS à recueillir, stocker, traiter et utiliser ses données de géopositionnement avec la fin exclusive de mener à bien les activités décrites antérieurement.

L'acceptation de cette clause implique le consentement express de la personne utilisatrice pour le traitement exclusif de ses données de géopositionnement, d'accord avec ce qui est stipulé antérieurement.

## **13. CAS D'INHABILITATION**

Les actions comprises dans le tableau suivant seront considérées comme cas d'inhabilitation du service, donnant lieu aux sanctions contemplées dans celui-ci en fonction de la gravité considérée pour chaque cas.

DESCRIPTION DES INFRACTIONS	SANCTIONS	MESURES À ADOPTER
Emprunt dépassé ( $\leq$ 60min.)	Légère	24 HEURES
Usage négligent du service et/ou dommages évalués jusqu'à 60€	Légère	7 JOURS
Monter le vélo sur tout autre moyen de transport	Légère	7 JOURS
Vélo mal ancré	Légère	7 JOURS
Laisser le vélo stationné sur la voie publique ou dans une propriété	Légère	15 JOURS
Circuler avec un animal attaché au vélo ou à l'utilisateur	Légère	15 JOURS
Emprunt dépassé ( $>$ 60min. et $<$ 24h.)	Grave	1 MOIS
Usage négligent du service et/ou dommages évalués entre 60€ et 200€	Grave	1 MOIS
Circuler sur des terrains inappropriés	Grave	1 MOIS
Manque de communication au personnel du service concernant tout incident	Grave	1 MOIS
Circuler avec le vélo hors de la commune de Castellón	Grave	4 MOIS
Emprunt dépassé ( $>$ 24heures) / Fournir de fausses données / Démonter le vélo	Très Grave	INTERDICTION INDÉFINIE
Usage négligent du service et/ou dommages évalués à plus de 200€	Très Grave	6 MOIS
Prêt à des tiers de l'usage du service ou du vélo	Très Grave	6 MOIS
Utilisation du service à des fins commerciales, transport de marchandises ou usage professionnel	Très Grave	6 MOIS
Circuler à plusieurs personnes sur le vélo	Très Grave	6 MOIS
Abandon du vélo / Vol	Très Grave	SANCTION ÉCONOMIQUE

## DESCRIPTION DES INFRACTIONS

### Infractions légères :

- **Temps de prêt excédé.** Se retarder dans le retour du vélo au système jusqu'à 60 minutes, après l'heure d'usage permise par Bicicas sans cause justifiée, supposera une sanction de 24 heures sans pouvoir utiliser le service.
- Causer des dommages d'une valeur allant jusqu'à 60 € de coût de forme délibérée et/ou négligente sur les éléments qui composent le service Bicicas supposeront une

inabilitation du service de 7 jours.

- L'usage négligent du service, effectuant toute action à/dans/avec un vélo qui soit considérée comme faute ou infraction légère dans la Loi de Trafic et Sécurité Routière ou dans l'Ordonnance Municipale correspondante, sera sanctionnée avec 7 jours d'inabilitation du service.
- **Vélo mal ancré.** Dans le cas où le vélo reste mal ancré de la part de l'utilisateur restant celui-ci susceptible de vol, l'inabilitation sera de 7 jours naturels.
- Laisser le vélo stationné sur la voie publique ou dans une propriété supposera une inabilitation du service de 15 jours.
- Circuler avec un animal de compagnie attaché à la personne utilisatrice du service ou le propre vélo Bicicas, supposera une inabilitation du service de 15 jours.
- Monter le vélo dans tout autre moyen de transport sera sanctionné avec 7 jours d'inabilitation du service.

#### **Infractions graves :**

- **Temps de prêt excédé.** Si le retard dans le retour du vélo prêté, résultait dans un intervalle de temps supérieur aux 60 minutes et inférieur aux 24 heures, après l'usage permis par Bicicas, supposera une sanction d'1 mois d'inabilitation du service.
- Causer des dommages compris dans une valeur entre les 60 € et les 200€ de coût de forme délibérée et/ou négligente sur les éléments qui composent le service Bicicas, supposeront une inabilitation du service d'1 mois.
- L'usage négligent du service effectuant toute action à/dans/avec un vélo qui soit considérée comme faute ou infraction grave dans la Loi de Trafic et Sécurité Routière ou dans l'Ordonnance Municipale correspondante, supposera 1 mois d'inabilitation du service.
- Circuler par terrains inappropriés comme escaliers, ralentisseurs, champs de terre, etc. se sanctionnera avec inabilitation du service par 1 mois.
- Le manque de communication au personnel du service concernant tout accident ou incident qui affecte les conditions mécaniques des vélos, pourra être considéré comme infraction grave, donnant lieu à inabilitation de l'usage du service par 1 mois.
- Circuler avec le vélo hors du Territoire Municipal de Castellón de la Plana sera considérée une sanction grave et donnera lieu à l'inabilitation du service pendant 4 mois.

## **Infractions très graves :**

- Le non-retour au service d'un vélo, écoulées 24 heures depuis le moment de son prêt, entraînera l'inhabilitation du service de forme indéfinie par usage privatif de celui-ci.
- Également, seront sanctionnés avec l'usage indéfini du service les faits suivants :
  - fournir des données fausses
  - démonter des composants du vélo
  - ne pas traiter la plainte pertinente en cas de vol du véhicule
  - causer des dommages à tiers de mode délibéré ou négligent dérivés de l'usage du service.
- Causer des dommages d'une valeur supérieure aux 200€ de coût de forme délibérée et/ou négligente sur les éléments qui composent le service Bicicas, supposeront une inhabilitation du service de 6 mois.
- L'usage négligent du service effectuant toute action à/dans/avec un vélo qui soit considérée comme faute ou infraction très grave dans la Loi de Trafic et Sécurité Routière ou dans l'Ordonnance Municipale correspondante
- Prêter, louer, vendre ou céder à tiers le vélo et/ou les références d'accès à l'APP BICICAS, est considérée faute très grave avec inhabilitation du service pendant 6 mois.
- L'utilisation de Bicicas avec fins commerciales, de transport de marchandises ou tout autre usage professionnel se considère faute très grave avec 6 mois d'inhabilitation du service.
- La circulation de plus d'une personne sur le vélo supposera une sanction de 6 mois d'inhabilitation du service.
- **Abandon/Vol** d'un vélo conventionnel par négligence de la personne utilisatrice, supposera une sanction économique de **300€**.
- **Abandon/Vol** d'un vélo électrique par négligence de la personne utilisatrice, supposera une sanction économique de **1.500€**

Dans le cas de récidive on agira de la forme suivante :

ACCUMULATION DE SANCTIONS	MESURES À ADOPTER
3 sanctions légères sur une période de 6 mois	SANCTION GRAVE (1 MOIS)
3 sanctions graves sur une période de 12 mois	SANCTION TRÈS GRAVE (6 MOIS)

- 3 sanctions légères accumulées dans une période de 6 mois, avertissement à la personne utilisatrice et 1 mois d'inhabilitation du service.
- 3 sanctions graves accumulées dans une période d'1 an, avertissement à la personne utilisatrice et 6 mois d'inhabilitation du service.
- 3 sanctions très graves accumulées dans une période d'1 an, avertissement à la personne utilisatrice et inhabilitation indéfinie du service.

## 14. FINALISATION DU SERVICE

Le service finalisera quand l'abonnement arrive à sa fin ou l'utilisateur désire le donner pour finalisé.

BICICAS se réserve le droit d'inhabiliter le service, sans notification préalable, aux personnes utilisatrices dans les cas suivants :

- Absence de communication de la déclaration de vol ou de vol, ou de la déclaration d'accident prévue dans la section responsabilité de l'utilisateur
- Que les déclarations et engagements assumés par la personne utilisatrice conforme les sections mentionnées en responsabilité de l'utilisateur résultent être fausses ou incorrectes
- Non-respect réitéré des termes d'utilisation du service ou des restrictions prévues dans la section obligations de l'utilisateur. À tel effet, aura la considération de non-respect réitéré celui qui se répète en plus de trois occasions
- Se refuser à payer les dommages occasionnés au vélo quand c'est responsabilité de la personne utilisatrice
- Utilisation inadéquate ou frauduleuse du service

## 15. ACCEPTATION DES NORMES

Ces normes d'usage prévalent sur toute norme antérieure. De manière générale, dans le cas de non-respect de n'importe laquelle des clauses du présent document, on exercera les actions légales correspondantes pertinentes.

En cas de modification des normes d'usage, on notifiera l'utilisateur par courrier électronique et on notifiera à travers l'APP. En cas de désaccord, la personne utilisatrice pourra opter pour résoudre anticipément son contrat sans coût aucun, procédant au remboursement de la partie proportionnelle d'abonnement non utilisé.

L'utilisation du service de la part de la personne utilisatrice, entraîne l'acceptation et l'engagement du respect des normes d'usage de celui-ci.

## 16. PROTECTION DE DONNÉES ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Cette politique de confidentialité établit la forme dans laquelle vont se gérer les données personnelles dans ce web. Il est imprescindible que tu la lises et acceptes avant de continuer à naviguer.

BICICAS est un service public de prêts de vélos de l'Excellentissime Mairie de Castellón, géré par MAQUIVER, S.L.U, avec CIF B12007720. Cette politique de confidentialité a été actualisée en mai 2024.

Les paiements du service sont garantis par la sécurité et confiance de la certification PCI. Pour plus d'information consultez : <https://www.pcisecuritystandards.org/>

Dans ce web www.BICICAS.es on assume un engagement permanent avec la confidentialité des données de souscripteurs, contacts, clients et on garantit les meilleures pratiques dans l'usage de données à caractère personnel.

MAQUIVER, S.L.U. s'oppose à l'envoi de courriers électroniques non sollicités (spam), mettant tous les efforts pour empêcher l'usage indû du courrier électronique.

On informe aussi les utilisateurs de ce site que jamais et sous aucune circonstance ne se partageront données d'utilisateurs obtenus par ce portail ni ne seront cédées les données d'utilisateurs à tiers sauf que ceux-ci aient été informés préalablement et on compte avec leur autorisation expresse.

La plateforme pourrait contenir des liens vers sites web de tiers pour vous faciliter la gestion de débits. Si c'était ainsi, en aucun cas nous ne nous rendrons responsables des pratiques de protection de données ni du contenu desdits sites web. Par conséquent, il convient que vous lisiez attentivement les politiques de confidentialité de chaque site web avant d'accepter les conditions et de procéder à son usage.

MAQUIVER, S.L.U. avec CIF B12007720 est titulaire d'un fichier de données à caractère personnel inscrit devant le R.G.P.D. (Registre Général de Protection de Données) sous le nom "Utilisateurs", dans lesquels les données des personnes utilisatrices restent incorporées et sont traitées avec la fin de répondre à consultations, préster les services sollicités par formulaire de contact, exécuter la prestation contractée par l'utilisateur et procéder à sa facturation et débit ainsi que gérer le processus d'inscription de l'utilisateur dans le portail.

Aux effets de ce qui est prévu dans la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, de Protection de Données à Caractère Personnel, société de l'information et de commerce électronique, on informe de manière claire et transparente les données du responsable de ce web :

- Son projet web est [www.bicicas.es](http://www.bicicas.es)
- Sa dénomination commerciale est BICICAS.
- Sa dénomination sociale est MAQUIVER, S.L.U.
- Son CIF B12007720.
- Son domicile social est à Polígono Estadio Nave 18, Castellón de la Plana.
- Son objet social est : Location et transport de vélos, entre autres.
- Inscrit devant le R.G.P.D. (Registre Général de Protection de Données).

## **Envoi et Inscription de Données à Caractère Personnel**

L'envoi de données à caractère personnel est obligatoire pour contacter et souscrire au service BICICAS. De même, ne pas faciliter les données personnelles sollicitées ou ne pas accepter la présente politique de protection de données suppose l'impossibilité de souscrire et traiter les sollicitations réalisées dans ce portail.

Les suppositions dans lesquelles ce web requiert des données personnelles sont :

- Pour réaliser la souscription au service BICICAS.
- Pour solliciter n'importe lequel des services et/ou produits que nous offrons.

L'information personnelle s'utilisera de la manière suivante :

1. Pour garantir le respect des conditions d'usage et la loi applicable. Ceci peut inclure développement d'outils et algorithmes qui aident ce web à garantir la confidentialité des données personnelles qu'il recueille.
2. Pour l'attention au client et prester services de suivi.
3. Pour établir communication avec utilisateurs.
4. Dans chacun des cas, comme utilisateur tu auras pleins droits sur tes données personnelles et sur l'usage de celles-ci et pourras les exercer en tout moment.
5. En aucun cas, ne se céderont tes données à tiers sans requérir ton consentement.

## **Systèmes de capture de données personnelles que recueille ce web**

Ce web utilise différents systèmes de capture d'information personnelle, requérant toujours le consentement préalable des utilisateurs pour traiter leurs données personnelles avec les fins indiquées. Comme utilisateur tu as droit à révoquer ton consentement préalable en tout moment.

### **Systèmes de capture d'information personnelle qu'utilise**

**Formulaires de souscription à contenus :** dans le web existent plusieurs formulaires pour activer la souscription. Si vous utilisez filtres de spam, s'il vous plaît, ajoutez mon service de courrier électronique à l'adresse de votre liste d'expéditeurs permis. Dans tous les cas où nous sommes remises vos données à travers quelqu'un des formulaires de souscription du web, nous vérifierons votre adresse de courrier électronique à travers un système de vérification. Cherchez dans la boîte d'entrée de votre email. Vous recevrez un message envoyé depuis l'adresse bicicas@bicicas.es avec le sujet "Confirmez votre souscription". Vous devrez confirmer votre souscription pour que se puisse valider votre adresse de courrier électronique. BICICAS ne stocke pas les adresses de courrier qui n'ont pas été vérifiées.

**Formulaire de contact :** existe aussi un formulaire de contact pour consultations, suggestions ou contact personnel. Dans ce cas s'utilisera l'adresse de courrier électronique

pour répondre aux mêmes et envoyer l'information que la personne utilisatrice requiert à travers le web.

**Cookies** : quand la personne utilisatrice s'inscrit ou navigue dans ce web, se stockent "cookies". La personne utilisatrice peut consulter en tout moment la politique de cookies pour amplifier information sur l'usage de cookies et comment les désactiver.

#### **Cookies de Tiers :**

- **Analytiques Google Analytics** : Nombre de visites, pages ou sections visitées, temps de navigation, sites visités avant d'entrer dans cette page, détails sur les navigateurs utilisés.

Rapports statistiques sur le trafic du site web, son audience totale et l'audience dans une déterminée campagne publicitaire.

L'information obtenue à travers ces cookies ne peut pas être identifiée par utilisateur.

- **Outil pixel de Facebook** : Facebook pixel est un outil d'analyse qui nous aide à mesurer l'efficacité de notre publicité, élaborant rapports des actions que les UTILISATEURS réalisent quand ils visitent LE WEB.

L'information recueillie se partage avec le Web BICICAS

Pour plus d'information sur l'usage que fait Facebook de cette information vous pouvez consulter ici : <https://www.bicicas.es>

En activant une souscription, l'utilisateur comprend que depuis le moment où il effectue sa souscription, BICICAS a accès au nom de la personne utilisatrice et à son courrier électronique, conformant un fichier dûment inscrit dans le Registre Général de l'Agence Espagnole de Protection de Données avec le nom d'"Utilisateurs".

La personne utilisatrice garantit que les données personnelles facilitées à travers les différents formulaires sont véridiques, restant obligée à communiquer toute modification de celles-ci. Également, l'utilisateur garantit que toute l'information facilitée correspond avec sa situation réelle, qu'elle est mise à jour et est exacte. En plus, la personne utilisatrice s'oblige à maintenir en tout moment ses données actualisées, étant l'unique responsable de l'inexactitude ou fausseté des données facilitées et des préjudices qu'elle peut causer par cela à MAQUIVER, S.L.U. comme titulaire de BICICAS, ou à tiers avec motif de l'utilisation desdites données.

#### **Exercice des droits d'accès, rectification, annulation, opposition et oubli**

La personne utilisatrice pourra diriger ses communications et exercer ses droits ARCO suivant les formalités imposées par la Loi Organique 15/1999, du 13 décembre, de Protection de Données à Caractère Personnel et son Règlement de Développement.

Elle pourra exercer ses droits d'accès, rectification, annulation, opposition et/ou oubli par sollicitation écrite et signée dans laquelle se contiennent les données suivantes : nom et prénoms, domicile aux effets de notifications, avec preuve valide en droit, comme photocopie du D.N.I. ou équivalent, et la pétition dans laquelle se concrète la sollicitation.

L'écrit devra se remettre à MAQUIVER, S.L.U, Polígono Estadio Nave 18, Castellón de la Plana, ou bien à l'adresse mail bicicas@bicicas.es.

## **Acceptation et consentement**

La personne utilisatrice déclare avoir été informée des conditions sur Protection de Données à Caractère Personnel, acceptant et consentant expressément le traitement de celles-ci de la part de MAQUIVER, S.L.U., dans la forme et pour les finalités indiquées dans la présente Politique de Confidentialité.

## **Changements dans la présente politique de confidentialité**

MAQUIVER, S.L.U. se réserve le droit de modifier la présente politique pour l'adapter aux nouveautés législatives ou jurisprudentielles, ainsi qu'aux pratiques de l'industrie. Dans lesdites suppositions, le prestataire annoncera dans cette page les changements introduits avec raisonnable avance à sa mise en pratique.

## **Courriers commerciaux**

D'accord avec la LSSICE, MAQUIVER, S.L.U. ne réalise pas pratiques de SPAM, donc n'envoie pas courriers commerciaux par voie électronique qui n'aient pas été préalablement sollicités ou autorisés par l'utilisateur.